

Covoiturez, économisez !

Jusqu'au 30 septembre 2024,
la communauté de communes Terres Toulaises
soutient vos trajets de covoiturage*

Conducteur(rice) : 1 € / trajet

Passager(ère) : jusqu'à 2 € / trajet

Téléchargez
l'appli
Mobicoop

Le covoiturage
libre sans
commission



**Terres
Toulaises**
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES

En savoir plus



www.terrestouloises.com

En partenariat avec



* Sont concernés par la participation financière les trajets au départ de l'une des 41 communes de la communauté de communes Terres Toulaises, à savoir : Aingeray, Andilly, Ansauville, Avrainville, Bicqueley, Bois-de-Haye, Boucq, Bouvron, Bruley, Charmes-la-Côte, Chaudeney-sur-Moselle, Choley-Ménillot, Domèvre-en-Haye, Domgermain, Dommartin-lès-Toul, Écrouves, Fontenoy-sur-Moselle, Foug, Francheville, Gondreville, Grosrouvres, Gye, Jaillon, Lagny, Laneuveville-derrière-Foug, Lay-Saint-Rémy, Lucey, Manoncourt-en-Woëvre, Manonville, Ménil-la-Tour, Minorville, Noviant-aux-Prés, Pagny-derrière-Barine, Pierre-la-Treiche, Royameix, Sanzey, Toul, Tremblecourt, Trondes, Villey-le-Sec, Villey-Saint-Étienne